



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

SEP - 2 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15947
1er septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR
INTERIM DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre urgent de mon gouvernement, et vu la gravité de la situation découlant de la destruction par des chasseurs des forces aériennes soviétiques d'un Boeing 747 de la République de Corée transportant des civils de différentes nationalités au-dessus des eaux de l'île japonaise de Hokkaido, je tiens à porter à votre attention, ainsi qu'à celle de tous les membres du Conseil de sécurité, les faits suivants.

Le 31 août 1983, à 14 heures (TU), un Boeing 747 de la Korean Airlines en provenance de New York et à destination de Séoul (Corée), a quitté Anchorage (Alaska) avec à son bord 269 passagers et membres d'équipage.

A environ 16 heures (TU), l'avion est apparu sur les écrans radar soviétiques. A partir de ce moment, les autorités militaires soviétiques l'ont constamment gardé sur leur radar. Selon les informations dont le Gouvernement des Etats-Unis dispose, l'avion a pénétré accidentellement dans l'espace aérien soviétique, survolant la péninsule du Kamtchatka, la mer d'Okhotsk et l'île de Sakhaline.

Les Soviétiques ont suivi la trajectoire de l'avion de ligne pendant environ deux heures et demie. Un pilote soviétique aurait aperçu l'appareil à 18 h 12. L'avion soviétique était en contact permanent avec la station de contrôle au sol.

A 18 h 12, le pilote soviétique a indiqué que l'avion coréen volait à une altitude de 10 000 mètres. A 18 h 26, il a déclaré avoir tiré un missile et détruit sa cible. A 18 h 30, l'avion coréen se trouvait, d'après les radars, à une altitude de 5 000 mètres. A 18 h 38, il a disparu des écrans de radar.

Le Gouvernement des Etats-Unis sait qu'il y avait huit chasseurs soviétiques qui suivaient, à un moment ou à un autre, l'avion de ligne. Le pilote qui l'a abattu a signalé après l'attaque qu'il avait en fait tiré un missile, et détruit sa cible, et qu'il se retirait.

Environ une heure plus tard, les contrôleurs soviétiques ont ordonné à plusieurs de leurs avions de recherche de procéder à des activités de recherche et de sauvetage à proximité de la dernière position de l'avion de ligne coréen, telle qu'elle avait été localisée par les radars soviétiques. L'un de ces avions aurait décelé du kérosène à la surface de la mer dans cette zone.

Le Gouvernement des Etats-Unis considère que l'acte ainsi commis par les autorités militaires soviétiques à l'encontre d'un véhicule de transport aérien civil constitue une attaque flagrante et très grave contre la sûreté de l'aviation civile internationale.

Cet acte de l'Union soviétique viole les normes juridiques fondamentales de l'aviation civile internationale. Ces normes n'autorisent pas un tel recours à la force armée contre des aéronefs civils étrangers. Il n'existe nulle part dans le droit international de disposition qui justifie la destruction d'un aéronef civil identifiable, qui a été suivi au radar pendant deux heures et demie et que les pilotes militaires soviétiques ont pu voir de leurs propres yeux avant de l'abattre délibérément.

Il importe que la communauté internationale et l'opinion publique mondiale déplorent et condamnent ce recours gratuit à la force par les autorités militaires soviétiques, en contravention des normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale et des normes fondamentales du droit international : telle est la position mûrement réfléchie du Gouvernement des Etats-Unis.

D'ordre de mon gouvernement, je demande, en association avec la République de Corée, que vous réunissiez d'urgence le Conseil de sécurité pour qu'il examine ce grave problème. Je vous serais également obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des
Etats-Unis par intérim,

(Signé) Charles M. LICHENSTEIN
